

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 291 A



Édition  
de langue française

## Communications et informations

55<sup>e</sup> année

27 septembre 2012

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	V Avis	
	PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	
	<b>Office européen de sélection du personnel (EPSO)</b>	
2012/C 291 A/01	Avis de concours général — EPSO/AST/121/12 .....	1

# FR

Prix: 3 EUR



V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL  
(EPSO)

## AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

EPSO/AST/121/12

(2012/C 291 A/01)

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise un concours général sur titres et épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement d'assistants (\*).

## EPSO/AST/121/12 — Techniciens de conférence (AST 3)

Ce concours a pour objet l'établissement d'une liste de réserve destinée à pourvoir des postes vacants au sein des institutions de l'Union européenne.

***Avant de postuler, vous devez lire attentivement le guide applicable aux concours généraux publié au Journal officiel C 270 A du 7 septembre 2012 ainsi que sur le site internet d'EPSO.***

***Ce guide, qui fait partie intégrante de l'avis de concours, vous aidera à comprendre les règles afférentes aux procédures et les modalités d'inscription.***

## TABLE DES MATIÈRES

- I. CADRE GÉNÉRAL
- II. NATURE DES FONCTIONS
- III. CONDITIONS D'ADMISSION
- IV. TESTS D'ACCÈS
- V. ADMISSION AU CONCOURS ET SÉLECTION SUR TITRES
- VI. CONCOURS GÉNÉRAL
- VII. LISTES DE RÉSERVE
- VIII. COMMENT POSTULER?

(\*) Toute référence, dans le présent avis, à une personne de sexe masculin s'entend également comme faite à une personne de sexe féminin.

## I. CADRE GÉNÉRAL

**Nombre de lauréats: 23.**

## II. NATURE DES FONCTIONS

Les assistants de niveau AST 3 participent, sous la supervision d'un administrateur, à la réalisation de la mission de leur institution ou organe et sont amenés à accomplir des tâches d'application, d'exécution, de soutien et de logistique dans différents domaines d'activité.

Technicien chargé notamment de travaux de conception, d'installation et de gestion de procédés techniques de son et d'image au sein d'installations multimédia/audiovisuelles ou de conférences; les fonctions comprennent des tâches telles que:

- concevoir des installations de conférence et d'équipements audiovisuels,
- rédiger des cahiers des charges techniques pour des installations de conférence et audiovisuelles nouvelles et pour la rénovation des installations existantes ainsi que supervision des travaux effectués par les contractants,
- effectuer des interventions de dépannage en cas de défaillance des installations de conférence et audiovisuelles,
- superviser des opérations de maintenance des installations de conférence et audiovisuelles,
- monter, placer et manipuler du matériel audio et/ou vidéo mobile (par exemple, caméras, écrans, projecteurs, micros, tables de mixage, racks mobiles, etc.) lors d'événements,
- assurer le bon fonctionnement des systèmes de gestion des équipements audiovisuels des salles de conférence,
- effectuer des mesures analogiques et numériques avec des instruments de précision (oscilloscopes, générateurs de signaux, décibel-mètres, thermomètres digitaux, etc.) dans les salles de conférence,
- monter, installer et configurer des équipements A/V et informatiques pour la transmission d'images et du son à travers le réseau informatique et/ou de télécommunications («*video and audio streaming*, vidéoconférences, etc.),
- assurer la régie audio et/ou vidéo de salles de conférence localement ou à distance (à partir d'une salle de contrôle), pendant et en dehors des heures normales de travail,
- garantir les prises de vue et/ou sonores des interventions des participants (à travers micros, caméras, sources audiovisuelles diverses),
- garantir la programmation, l'exploitation et le dépannage de systèmes de conférence et d'interprétation multilingues et/ou la programmation, l'exploitation et le dépannage de systèmes d'acquisition, de traitement et de diffusion de flux vidéo,
- enregistrer les débats sur des supports digitaux (linéaires et non linéaires),
- assurer l'acquisition, le routage, la distribution de signaux audiovisuels à partir d'une salle de contrôle vers les points de distribution au sein d'un bâtiment,
- assurer la manipulation, la configuration et le bon fonctionnement d'un réseau d'écrans d'information avec leur logiciel d'exploitation,
- manipuler des systèmes d'encodage et d'envoi de flux audio-vidéo,
- contribuer au respect des normes internationales dans le domaine des installations de conférence et d'interprétation simultanée,

- sélectionner des images d'une configuration multicaméra de réunions et d'événements en vue, notamment, de la diffusion de l'image et du son,
- manipuler des systèmes de vote électronique,
- assurer la gestion et l'inventaire du matériel,
- assurer la gestion, la configuration et le dépannage d'un miniréseau LAN (TCP-IP),
- faire des réparations et des adaptations électroniques.

### III. CONDITIONS D'ADMISSION

À la date de clôture fixée pour l'inscription électronique, vous devez remplir toutes les conditions générales et spécifiques suivantes:

#### 1. Conditions générales

- a) Être citoyen d'un des États membres de l'Union européenne.
- b) Jouir de vos droits civiques.
- c) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire.
- d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

#### 2. Conditions spécifiques

2.1.	<p><b>Titres et diplômes</b></p> <p>Soit a) Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études supérieures sanctionné par un diplôme de fin d'études en rapport avec la nature des fonctions.</p> <p>Soit b) Un niveau d'enseignement secondaire, sanctionné par un diplôme de fin d'études donnant accès à l'enseignement supérieur suivi d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans en rapport avec la nature des fonctions.</p> <p><b>NB:</b> Ces trois années ne seront pas comptabilisées dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.</p>																								
2.2.	<p><b>Expérience professionnelle</b></p> <p>Une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans en rapport avec la nature des fonctions.</p> <p>Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.</p>																								
2.3.	<p><b>Connaissances linguistiques</b>  <b>Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes:</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>BG (bulgare)</td> <td>FI (finnois)</td> <td>NL (néerlandais)</td> </tr> <tr> <td>CS (tchèque)</td> <td>FR (français)</td> <td>PL (polonais)</td> </tr> <tr> <td>DA (danois)</td> <td>GA (irlandais)</td> <td>PT (portugais)</td> </tr> <tr> <td>DE (allemand)</td> <td>HU (hongrois)</td> <td>RO (roumain)</td> </tr> <tr> <td>EL (grec)</td> <td>IT (italien)</td> <td>SK (slovaque)</td> </tr> <tr> <td>EN (anglais)</td> <td>LT (lituanien)</td> <td>SL (slovène)</td> </tr> <tr> <td>ES (espagnol)</td> <td>LV (letton)</td> <td>SV (suédois)</td> </tr> <tr> <td>ET (estonien)</td> <td>MT (maltais)</td> <td></td> </tr> </table> <p>a) Langue 1 <b>Langue principale:</b> connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne</p> <p>b) Langue 2 <b>Deuxième langue (obligatoirement différente de la langue 1):</b> connaissance satisfaisante de l'allemand, de l'anglais ou du français</p>	BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)	CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)	DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)	DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)	EL (grec)	IT (italien)	SK (slovaque)	EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)	ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)	ET (estonien)	MT (maltais)	
BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)																							
CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)																							
DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)																							
DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)																							
EL (grec)	IT (italien)	SK (slovaque)																							
EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)																							
ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)																							
ET (estonien)	MT (maltais)																								

#### IV. TESTS D'ACCÈS

Les tests d'accès sont effectués sur ordinateur et sont organisés par EPSO. Le jury détermine le niveau de difficulté des tests et en approuve la teneur sur la base des propositions faites par EPSO.

**Ces tests seront organisés si le nombre de candidats inscrits est supérieur à 1 000. Dans ce cas, vous en serez informé via votre compte EPSO.**

1. <b>Invitation aux tests</b>	Vous serez invité aux tests si vous avez validé votre candidature à temps (voir titre VIII). <b>Attention:</b> 1) en validant votre candidature, vous déclarez remplir les conditions générales et spécifiques du titre III; 2) pour participer aux tests, vous devez réserver une date; cette réservation doit <b>impérativement</b> être faite dans le délai qui vous sera communiqué via le compte EPSO.	
2. <b>Nature et notation des tests</b>	Série de tests fondés sur des questions à choix multiple visant à évaluer vos aptitudes et compétences générales en matière:	
Test a)	de raisonnement verbal	notation: 0 à 20 points minimum requis: 10 points
Test b)	de raisonnement numérique	notation: 0 à 10 points
Test c)	de raisonnement abstrait	notation: 0 à 10 points
		Le minimum requis est de 10 points pour l'ensemble des tests b) et c)
3. <b>Langue des tests</b>	Langue 1	

#### V. ADMISSION AU CONCOURS ET SÉLECTION SUR TITRES

##### 1. Procédure

L'examen des conditions générales et spécifiques et la sélection sur titres sont effectués dans un premier temps sur la base de vos déclarations faites dans l'acte de candidature.

- a) Vos réponses aux questions relatives aux conditions générales et spécifiques seront traitées afin de déterminer si vous faites partie de la liste des candidats qui remplissent toutes les conditions d'admission au concours.

*Dans le cas où des tests d'accès sont organisés au préalable, l'examen des conditions générales et spécifiques est effectué, par ordre décroissant de points obtenus aux tests d'accès, jusqu'à ce que soit atteint le nombre de 1 000 candidats qui:*

— *ont obtenu à la fois les minima requis et les meilleures notes aux tests d'accès, et*

— *remplissent les conditions d'admission au concours.*

*Au cas où plusieurs candidats auraient obtenu la même note pour la dernière place, tous ces candidats seront pris en considération pour la phase de la sélection sur titres. Les actes de candidature électroniques des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinés.*

- b) Ensuite, le jury procède, pour les candidats qui remplissent les conditions d'admission au concours, à une sélection sur titres afin d'identifier les candidats qui possèdent les qualifications les plus pertinentes (notamment diplômes et expérience professionnelle) par rapport à la nature des fonctions et aux critères de sélection décrits dans cet avis de concours. Cette sélection s'effectue **uniquement** sur la base de vos déclarations faites dans l'onglet «évaluateur de talent» et se déroule en deux étapes:
- une première sélection sur titres s'effectue **uniquement** sur la base des réponses cochées dans l'onglet «évaluateur de talent» de l'acte de candidature et de la pondération de chacune de ces questions. En fonction de l'importance accordée à chaque critère repris au point 3 ci-dessous, le jury établit cette pondération (de 1 à 3). Ensuite, les actes de candidature électroniques des candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de points feront l'objet d'une deuxième sélection,
  - le nombre de dossiers examinés lors de cette deuxième sélection correspond approximativement à **trois fois** le nombre de candidats invités au centre d'évaluation. Le jury examine les réponses des candidats et attribue une note de 0 à 4 pour chaque réponse. Les notes, multipliées par la pondération de chaque question, sont additionnées afin d'obtenir une note globale.

Le jury établit ensuite un classement des candidats en fonction de ces notes globales. Le nombre de candidats invités <sup>(1)</sup> au centre d'évaluation correspond au maximum à **trois fois** le nombre de lauréats indiqué dans le présent avis de concours. Ce nombre sera publié sur le site internet d'EPSO ([www.eu-careers.info](http://www.eu-careers.info)).

## 2. Vérification des déclarations des candidats

À l'issue et à la lumière des résultats du centre d'évaluation, les déclarations faites par les candidats dans leur acte de candidature électronique seront vérifiées par EPSO pour les conditions générales et par le jury pour les conditions spécifiques. Pour l'évaluation des titres, les pièces justificatives ne seront prises en compte que pour confirmer les réponses déjà données dans l'onglet «évaluateur de talent». S'il ressort de cette vérification que ces déclarations <sup>(2)</sup> ne sont pas corroborées par les pièces justificatives pertinentes, les candidats concernés seront exclus du concours.

La vérification est effectuée, par ordre décroissant de mérite, pour les candidats qui ont obtenu les minima requis et les meilleures notes pour l'ensemble des tests d), e), f) et g) du centre d'évaluation. Ces candidats doivent aussi avoir obtenu le minimum requis aux tests d'aptitude a), b) et c). Cette vérification se fait jusqu'à ce que le nombre des candidats qui peuvent être inscrits sur la liste de réserve et qui remplissent effectivement toutes les conditions d'admission soit atteint. Les pièces justificatives des candidats figurant sous ce seuil ne seront pas examinées.

## 3. Critères de sélection

*Dans le cadre de la sélection sur titres, les critères suivants seront pris en considération par le jury:*

- 1) expérience professionnelle dans la programmation, l'exploitation et le dépannage de systèmes de conférence et d'interprétation multilingues;
- 2) expérience professionnelle dans la programmation, l'exploitation et le dépannage de systèmes d'acquisition, de traitement et de diffusion de flux vidéo;
- 3) expérience professionnelle dans le montage et la manipulation de matériel audio et/ou vidéo mobile (par exemple, caméras, écrans, projecteurs, micros, racks mobiles, etc.);
- 4) expérience professionnelle dans l'exploitation de systèmes mobiles de conférence et d'interprétation multilingues (utilisation de système du type valise et/ou de cabines mobiles);
- 5) expérience professionnelle dans la rédaction des cahiers des charges techniques pour des installations de conférence et audiovisuelles nouvelles et pour la rénovation des installations existantes;

<sup>(1)</sup> Les candidats qui n'ont pas été invités au centre d'évaluation recevront les résultats de leur évaluation ainsi que la pondération de chaque question par le jury.

<sup>(2)</sup> Ces informations seront vérifiées, sur la base des pièces justificatives, avant l'établissement de la liste de réserve (voir titre VII, point 1, et titre VIII, point 2).

- 6) expérience professionnelle dans la supervision de contractants lors de l'exécution de travaux;
- 7) expérience professionnelle dans l'utilisation de réseaux fondés sur le protocole TCP/IP;
- 8) expérience professionnelle dans la réalisation de mesures analogiques et numériques avec des instruments de précision (oscilloscopes, générateurs de signaux, décibel-mètres, thermomètres digitaux, etc.) dans les salles de conférence;
- 9) expérience professionnelle dans l'acquisition, le routage, la distribution de signaux audiovisuels à partir d'une salle de contrôle vers les points de distribution au sein d'un bâtiment;
- 10) expérience professionnelle dans la manipulation des systèmes d'encodage et d'envoi de flux audio-vidéo sur réseaux TCP-IP («streaming») ou ISDN ou satellite;
- 11) expérience professionnelle dans l'électronique en général (analogique et numérique).

## VI. CONCOURS GÉNÉRAL

<b>1. Invitation au centre d'évaluation</b>	<p>Si vous faites partie des candidats <sup>(3)</sup>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qui ont obtenu l'une des meilleures notes aux tests d'accès (s'ils ont été organisés au préalable, voir titre IV) et les minima requis à ces tests,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qui, au vu de leurs déclarations lors de l'inscription électronique, remplissent les conditions d'admission générales et spécifiques du titre III,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qui ont obtenu l'une des meilleures notes lors de la sélection sur titres,</li> </ul> <p>vous serez invité à participer aux épreuves <sup>(4)</sup> du centre d'évaluation qui se déroulent en principe à Bruxelles, sur <b>une ou deux journées</b>.</p>
<b>2. Centre d'évaluation</b>	<p>Vous serez soumis à trois types d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>vos aptitudes en matière de raisonnement</b>, pour autant que celles-ci n'aient pas été déjà évaluées lors de tests d'accès organisés au préalable, par le biais des tests suivants:             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) test de raisonnement verbal;</li> <li>b) test de raisonnement numérique;</li> <li>c) test de raisonnement abstrait;</li> </ol> </li> <li>— <b>vos compétences spécifiques</b> dans le domaine par le biais de l'élément suivant:             <ol style="list-style-type: none"> <li>d) entretien structuré sur les compétences dans le domaine, <i>sur la base des réponses fournies dans l'onglet «évaluateur de talent» de l'acte de candidature;</i></li> </ol> </li> <li>— <b>vos compétences générales</b> <sup>(5)</sup>:             <ul style="list-style-type: none"> <li>— analyse et résolution de problèmes,</li> <li>— communication,</li> <li>— qualité et résultats,</li> <li>— apprentissage et développement,</li> <li>— hiérarchisation des priorités et organisation,</li> <li>— résilience,</li> <li>— travail d'équipe,</li> </ul> <p>par le biais des éléments <sup>(6)</sup> suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>e) étude de cas;</li> <li>f) exercice de groupe;</li> <li>g) entretien structuré sur les compétences générales.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Chacune de ces compétences générales sera testée selon le schéma suivant:</b></p> </li> </ul>

<sup>(3)</sup> Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités au centre d'évaluation.

<sup>(4)</sup> Pour des raisons organisationnelles, les tests de raisonnement ainsi que l'étude de cas [test e)] pourraient être organisés dans des centres de tests situés dans les États membres et/ou à Bruxelles, indépendamment des autres épreuves du centre d'évaluation.

<sup>(5)</sup> La définition de ces compétences figure au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.

<sup>(6)</sup> Le contenu de ces éléments est validé par le jury.

	Étude de cas	Exercice de groupe	Entretien structuré
Analyse et résolution de problèmes	x	x	
Communication	x		x
Qualité et résultats	x		x
Apprentissage et développement		x	x
Hiérarchisation des priorités et organisation	x	x	
Résilience		x	x
Travail d'équipe		x	x
<b>3. Langue du centre d'évaluation</b>	Langue 1 pour les éléments a), b) et c) Langue 2 pour les éléments d), e), f) et g)		
<b>4. Notation</b>	<p><b>Aptitudes en matière de raisonnement:</b></p> <p>a) verbal: de 0 à 20 points minimum requis: 10 points;</p> <p>b) numérique: de 0 à 10 points;</p> <p>c) abstrait: de 0 à 10 points minimum requis pour l'ensemble des tests b) et c): 10 points.</p> <p>Les tests a), b) et c) sont éliminatoires, mais les notes ne seront pas ajoutées aux autres notes du centre d'évaluation.</p> <p><b>Compétences spécifiques [test d)]</b></p> <p>de 0 à 100 points minimum requis: 50 points <b>pondération: 55 % de la note globale</b></p> <p><b>Compétences générales [tests e), f) et g)]</b></p> <p>de 0 à 10 points pour chacune des compétences générales minimum requis: 3 points pour chaque compétence <b>et</b> 35 points sur 70 pour l'ensemble des sept compétences générales <b>pondération: 45 % de la note globale</b></p>		

## VII. LISTES DE RÉSERVE

<b>1. Inscription sur la liste de réserve</b>	Le jury inscrit votre nom sur la liste de réserve: — si vous faites partie des candidats <sup>(7)</sup> ayant obtenu les minima requis et l'une des meilleures notes pour l'ensemble des éléments d), e), f) et g) du centre d'évaluation (voir nombre de lauréats, titre I, point 1), — <b>et si, au vu des pièces justificatives</b> , vous remplissez toutes les conditions d'admission.
<b>2. Classement</b>	Liste établie par ordre alphabétique.

<sup>(7)</sup> Dans le cas, où pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront inscrits sur la liste de réserve.

## VIII. COMMENT POSTULER?

1. <b>Inscription électronique</b>	Vous devez vous inscrire par voie électronique en suivant la procédure indiquée sur le site internet d'EPSO, et particulièrement dans le mode d'emploi de l'inscription. <b>Délai (validation comprise): 30 octobre 2012 à 12 heures (midi)</b> , heure de Bruxelles
2. <b>Dossier de candidature</b>	<b>Si vous faites partie des candidats admis</b> au centre d'évaluation, vous devrez apporter <sup>(8)</sup> votre dossier de candidature complet (acte de candidature électronique signé et pièces justificatives) lors de votre passage au centre d'évaluation. <b>Modalités:</b> voir point 6.1 du guide applicable aux concours généraux.

<sup>(8)</sup> La date de votre passage au centre d'évaluation vous sera communiquée en temps utile via votre compte EPSO.

## HISTORIQUE DES JOURNAUX OFFICIELS, SÉRIE A «CONCOURS»

Vous trouverez ci-dessous la liste des JO C A publiés dans l'année en cours.

Sauf indication contraire, les Journaux officiels sont publiés dans toutes les versions linguistiques.

8	(DA/EL/HU/IT/MT/PL)	212	(PL)
10		214	(SK)
17	(LT)	215	(DE/EN/FR)
20	(EN)	228	(SL)
22	(DE/EN/FR)	266	
27		270	
30	(FR)	274	(CS)
31	(ES)	275	(LV)
37		276	(DE/EN/FR)
44		278	
46		281	(MT)
53		283	(SV)
55		285	(ES)
59		288	(DE/EN/FR)
69	(DE/EN/FR)	290	
70	(EL)	291	
71	(ES)		
74	(HU)		
75	(NL)		
76			
77	(RO)		
84	(DE/EN/FR)		
86			
90	(EN)		
101			
110	(DE/EN/FR)		
114			
121	(BG)		
122			
134			
136	(PT)		
140			
144	(DE/EN/FR)		
146	(CS/DA)		
160			
161			
169	(DE/EN/FR)		
180	(DE/EN/FR)		
187			
189			
197	(DA/DE/EN/SK)		
198	(EN/FR)		
199	(DE/EN/FR)		
204	(ET/GA/LV/PT)		
206	(CS)		
210	(LT)		
211	(MT)		

## Prix d'abonnement 2012 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 310 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	840 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	100 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

## Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

[http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)

**EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.**

**Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>**

